

Comité directeur

Réunion téléphonique – 16 mai 2020

Présidence de M. Albert Gemmrich

Présents : MM. Gérard Cassegrain, Georges Ceccaldi, Michel Gendron, Bruno Herbst, Marc Hoog, Michel Keff, Patrick Leiritz, René Lopez, René Marbach, Joël Muller, Philippe Paulet, Gérard Seitz, Christophe Sollner, Michel Spindler, Ralph Spindler, Jacky Thiébaud, Jean-Marie Thiriet, Bernard Tournegros, Francis Willig.

Assistent : MM. Florent Gosselin (directeur), Patrice Grethen (directeur technique régional), Stéphane Heili (directeur du développement), Matthieu Lombard (coordonnateur des CTRA), Olivier Martin (juriste), Maxime Rinié (responsable des activités sportives), Frédéric Varais (directeur administratif et financier), Stéphane Villemain (président CRA).

Excusés : Mme Jocelyne Kuntz, MM. Guy André, Daniel Fay, Bernard Gibaru, Jacques Hummer.

Approbation des procès-verbaux du 25 mars et du 22 avril 2020

Aucune remarque verbale ou écrite n'étant exprimée, le comité directeur adopte à l'unanimité les procès-verbaux des réunions plénières des 25 mars et 22 avril 2020.

Carnet

Le comité directeur informé par son président du **décès** :

- de Monsieur Jean Fournet-Fayard, ancien président de la Fédération Française de Football,
 - de Monsieur Michel Hidalgo, ancien sélectionneur de l'équipe de France,
 - de Monsieur Pierre Bauduin, trésorier adjoint de la Ligue des Hauts de France,
 - de Monsieur Michel Kitabdjian, ancien arbitre international,
 - de Monsieur Gaston Loeffler, membre fondateur du district mosellan,
 - de Monsieur Adolphe Kieffer, membre fondateur du district mosellan,
 - de Monsieur Gaston Vivin, ancien secrétaire général du district du Pays-Haut,
 - de Monsieur Bernard Gonzalez, médecin en chef du stade de Reims,
 - du père de Monsieur Vito Di Benedetto, secrétaire général du district de Meurthe-et-Moselle,
 - du père de Madame Hélène Stoky, salariée de la ligue,
 - du père de Monsieur Fabien Gensbittel, directeur adjoint du district d'Alsace,
 - du beau-père de Monsieur Guillaume Etwein, salarié de la Mutuelle des Sportifs,
 - du père de Monsieur Avilio Nunez, président de la commission régionale de discipline,
 - du frère de Monsieur Jacky Duhaut, vice-président de la commission régionale de discipline,
 - de la femme de Monsieur Roger Grosjean, membre de la commission régionale des arbitres,
 - de la fille de Monsieur Maurice Sammartano, arbitre de ligue 1,
 - de Monsieur Michel Waltz, dirigeant des SR Kayzersberg,
 - de Monsieur Jocelyn de Chadirac, membre du district de la Marne,
 - de la mère de Madame Kadidja Bettahar, présidente de l'ES Fameck,
 - du père de Monsieur Sofiane Aber, jeune joueur du FC Cormontreuil,
 - de Monsieur Pierre Lewis, ancien directeur départemental de la jeunesse et des sports en Moselle,
- renouvelle ses plus sincères condoléances et ses sentiments de sympathie attristée aux familles et aux clubs.

Le comité directeur prend note des **remerciements** formulés par :

- Monsieur Avilio Nunez,
- Monsieur Roger Grosjean.

Le comité directeur adresse ses plus chaleureuses **félicitations** à Madame Claire Lefèvre, salariée de la ligue, pour la naissance de son fils Loïc, et au club du SA Epinal pour son parcours exceptionnel en coupe de France.

Le président et le comité directeur souhaitent un **prompt rétablissement** à :

- leurs collègues et amis, Messieurs Guy André et Bernard Gibaru,
- toutes celles et tous ceux atteints par le COVID 19.

Informations du président

Monsieur Albert Gemmrich remercie les membres pour leur présence et rappelle les modalités de prise de parole pour éviter qu'une certaine cacophonie s'installe en cas de débat.

Le président revient sur les principales décisions prises par le dernier COMEX du 11 mai 2020 et sur la possibilité pour la Ligue du Grand Est de créer une 4^e poule en R1 seniors pour la prochaine saison, comme nous l'avions déjà évoqué lors de notre dernière réunion.

Pour la prochaine saison, Monsieur Gemmrich, accompagné de certains membres du comité directeur, rencontreront les clubs évoluant dans les championnats seniors régionaux, afin d'aborder, en outre, la future pyramide de nos compétitions.

A ce jour, la plus grande incertitude règne pour fixer la date de reprise de nos championnats et nous devons en tenir compte dans nos décisions à prendre ce matin afin de garantir le bon déroulement de nos compétitions pour la saison 2020/2021.

Monsieur Albert Gemmrich informe les membres présents de la mise en place, par la fédération, du Fonds National de Solidarité. Ces contributions des instances devront être créditées sur les comptes des clubs et apparaître sur une ligne bien distincte. Les modalités d'attribution sont encore à l'étude par la LFA et une communication sera faite prochainement aux clubs à ce sujet.

Compétitions (cf. annexes 1 à 5)

Les classements des compétitions de la LGEF saison 2019-2020 et les accessions/rétrogradations sont publiées en annexes n° 1 à 5 du présent procès-verbal.

Considérant le procès-verbal du Comité Exécutif de la FFF du 16 avril 2020,
Considérant le procès-verbal du Bureau Exécutif de la LFA du 20 avril 2020,
Considérant le procès-verbal du Comité Exécutif de la FFF du 11 mai 2020,
Considérant que selon l'article 13.6 des Statuts de la LGEF, le Comité Directeur « statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les Statuts et règlements », et que selon l'article 1 des Règlements Particuliers de la LGEF, le Comité Directeur peut « prendre toute mesure modificative ou dérogatoire que dicterait l'intérêt supérieur du football »,

Le Comité Directeur de la LGEF prend acte et rappelle les dispositions prises par le Comité Exécutif de la FFF du 16 avril 2020, ainsi que les décisions complémentaires prises par le Comité Exécutif de la FFF du 11 mai 2020 :

Règles communes s'appliquant aux championnats organisés par la FFF, ses Ligues et ses Districts :

- La détermination des équipes qui accèdent à la division supérieure et des équipes qui sont reléguées en division inférieure se fera sur la base du classement arrêté au 13 mars 2020, jour de la suspension officielle de toutes les compétitions, quel que soit le nombre de matchs joués et donc même dans l'hypothèse où la phase aller n'aurait pas été intégralement disputée ;

- Chaque classement arrêté au 13 mars 2020 devra, le cas échéant, être mis à jour pour tenir compte de toute décision relative à une procédure en cours ou à venir, dans n'importe quel domaine, ayant un impact sur le nombre de points d'une équipe dans son championnat et/ou sur sa position au classement ou encore ayant pour effet de remettre en cause, pour quelque motif que ce soit, son droit à se maintenir dans une division ou à accéder à la division supérieure ;

- Une fois chaque classement établi dans les conditions rappelées ci-avant, deux situations devront être distinguées :

- Les équipes ont toutes joué le même nombre de matchs : la position au classement de chaque équipe sera déterminée par son nombre de points ;
- Les équipes n'ont pas toutes joué le même nombre de matchs : dans ce cas, afin de rétablir l'équité sportive, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matchs (quotient arrondi à la deuxième décimale au maximum), étant précisé que les chiffres à prendre en compte, pour le nombre de points comme pour le nombre de matchs, sont ceux intégrés au classement, ce qui veut dire notamment que les éventuels retraits de points et matchs perdus par forfait ou par pénalité sont donc pris en compte dans ce calcul.

Règles propres aux championnats des Ligues et des Districts :

- Le nombre d'accessions à appliquer sera celui expressément prévu dans le règlement du championnat concerné mais en revanche il ne sera appliqué qu'une seule et unique relégation dans chaque championnat ou s'il s'agit d'un championnat à plusieurs groupes, dans chaque groupe dudit championnat. Cette unique relégation concernera l'équipe la moins bien classée de la poule, étant toutefois précisé que si dans cette poule, une ou plusieurs équipes ont fait forfait général, seule la ou les équipes forfait général seront reléguées en division inférieure. S'y ajoutera toute descente d'une autre équipe visée par une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation ...) ;

- Aucun groupe d'un championnat ne pourra être composé de plus de 14 équipes. Toutefois, la Ligue ou le District pourra, sur décision de son Comité de Direction, créer une poule supplémentaire dans un championnat mais sous réserve que toutes les poules dudit championnat soient composées au maximum de 12 équipes. Par exception, un groupe pourra être composé de plus de 14 équipes lorsque l'application de la règle exposée au paragraphe précédent a pour effet de générer un groupe de 15 équipes et à condition que le maintien d'un tel groupe de 15 équipes soit la seule solution permettant d'éviter de créer un groupe supplémentaire.

Par ailleurs, si l'application de la règle exposée au paragraphe précédent a pour effet de générer une poule de 13 ou de 15 équipes, la Ligue ou le District pourra, sur décision de son Comité de Direction, faire passer cette poule de 13 à 14 ou de 15 à 16 équipes pour la saison 2020/2021, cette 14ème ou 16ème équipe ne pouvant être qu'un accédant supplémentaire. Enfin, uniquement dans les deux cas (poule supplémentaire ou passage de 13 à 14 équipes), si la Ligue ou le District veut pérenniser cette situation au-delà de la saison 2020/2021, elle/il devra alors

le faire valider par son Assemblée Générale. A défaut, ainsi que pour le passage de 15 à 16 équipes, il appartiendra à la Ligue ou au District de prendre toutes les mesures nécessaires afin que ses championnats retrouvent leur structure habituelle dès la saison 2021/2022.

- Après application des règles communes exposées ci-avant, si des équipes se trouvent à égalité de points ou à égalité de quotient dans une poule et si des équipes se trouvent à égalité de position dans des poules différentes d'un même championnat, il sera fait application des règles de départage actuellement prévues dans les textes de la Ligue ou du District concerné(e), règles à adapter, par décision du Comité de Direction, afin de tenir compte du fait que les championnats ne sont pas allés à leur terme et que les équipes d'une même poule n'ont pas toujours joué le même nombre de matchs ;

- Si jamais une Ligue ou un District, après application de l'ensemble des critères de départage prévus dans ses textes, ne parvient pas à départager des équipes ex-aequo, il lui appartiendra alors d'appliquer, dans le même ordre, les critères de départage applicables aux championnats nationaux (il en sera de même si jamais les textes de la Ligue ou du District ne prévoient aucune disposition en matière de départage) ;

- Si une Ligue ou un District prévoit qu'une ou plusieurs accessions se font par le biais de barrages, ceux-ci ne seront pas organisés : en conséquence, pour déterminer le ou les clubs qui accéderont en division supérieure, il y aura lieu d'appliquer les critères définis dans les textes de l'instance concernée permettant de départager des équipes à égalité de position dans des groupes différents d'un même championnat, étant précisé que si l'instance concernée ne dispose d'aucun texte en la matière, elle devra alors appliquer les critères exposés pour les championnats nationaux permettant de départager des équipes à égalité de position dans des groupes différents d'un même championnat ;

- Enfin, en ce qui concerne le cas particulier des compétitions se déroulant sur plusieurs phases (« brassages »), il est décidé d'appliquer la règle suivante :

- Si la moitié au moins des matchs de la phase dans laquelle l'on se trouvait au 13 mars 2020 a été disputée, le classement à prendre en compte est celui de ladite phase arrêté au 13 mars 2020,
- A défaut, le classement à prendre en compte est celui arrêté à l'issue de la phase précédente,
- Sur la base du classement devant être pris en compte, selon les règles communes exposées ci-avant, il est procédé aux montées règlementaires et à une seule descente, comme pour tous les autres championnats des Ligues et des Districts.

En conséquence, le Comité Directeur de la LGEF prend les décisions suivantes :

Règles de départage prévues dans les textes de la LGEF adaptées (articles 27.2 et 28 des Règlements Particuliers de la LGEF), conformément aux règles exposées ci-avant et aux dispositions prises par le Comité Exécutif de la FFF :

- En cas d'égalité de points ou d'égalité de quotient dans une poule, le départage des équipes ex-aequo se fera selon les critères suivants (étant précisé que si le 1er critère ne permet pas de départager toutes les équipes ex-aequo, il y a lieu de passer au critère suivant et ainsi de suite, tant que cela s'avère nécessaire) :

- 1er critère de départage : plus grand nombre de points obtenus dans les confrontations directes, à la stricte condition que toutes les équipes à départager se soient affrontées en matchs aller-retour ;
- 2ème critère de départage : meilleure différence de buts dans les confrontations directes, là aussi à la stricte condition que toutes les équipes à départager se soient affrontées en matchs aller-retour ;
- 3ème critère de départage : meilleure position au classement du « Carton Bleu », déterminé par le plus faible quotient issu du rapport entre le nombre de points de pénalité pour le calcul du « Carton Bleu » et le nombre total de matchs (étant entendu que l'on se base sur le nombre de matchs de l'équipe concernée tel qu'indiqué au classement, donc qu'il s'agisse de matchs effectivement joués ou de matchs perdus par forfait ou par pénalité) ;
- 4ème critère de départage : plus fort quotient issu du rapport entre la différence de buts générale et le nombre total de matchs (la précision relative au critère 3 étant là aussi valable) ;
- 5ème critère de départage : plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de buts marqués et le nombre total de matchs (la précision relative au critère 3 étant là aussi valable) ;
- 6ème critère de départage : en dernier lieu, le départage des équipes ex-aequo se fait par tirage au sort.

- Lorsqu'il s'agira de départager, pour l'accession ou l'accession supplémentaire, des équipes à égalité de position dans des poules différentes d'un même championnat, le départage se fera selon les critères suivants (étant précisé que si le 1er critère ne permet pas le départage entre certaines équipes, il y a lieu de passer au critère suivant et ainsi de suite, tant que cela s'avère nécessaire uniquement pour le départage entre ces dernières) :

- 1er critère de départage : plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de points obtenus par chaque équipe concernée lors des rencontres avec les cinq autres équipes les mieux classées de sa poule (y compris, le cas échéant, la ou les équipes ayant déjà accédé), et le nombre de matchs l'ayant opposé à ces cinq adversaires, qu'il s'agisse de matchs effectivement joués ou de matchs perdus par forfait ou par pénalité ;

Pour l'application de ce 1er critère de départage, et uniquement pour le cas particulier des compétitions se déroulant sur plusieurs phases (« brassages »), si au moins l'une des équipes à départager est dans une poule comportant moins de sept équipes, il sera pris en compte le plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de points obtenus par chaque équipe dans sa poule et le nombre total de matchs, qu'il s'agisse de matchs effectivement joués ou de matchs perdus par forfait ou par pénalité ;

- 2ème critère de départage : meilleure position au classement du « Carton Bleu », déterminé par le plus faible quotient issu du rapport entre le nombre de points de pénalité pour le calcul du « Carton Bleu » et le nombre total de matchs (étant entendu que l'on se base sur le nombre de matchs de l'équipe concernée tel qu'indiqué au classement, donc qu'il s'agisse de matchs effectivement joués ou de matchs perdus par forfait ou par pénalité) ;
- 3ème critère de départage : en dernier lieu, le départage des équipes se fait par tirage au sort.

Accessions aux championnats nationaux :

La Ligue du Grand Est prend acte des décisions de la FFF déterminant les accessions aux championnats nationaux concernés par l'annulation des barrages d'accession.

- *Championnat de France Futsal de Division 2* : aucune accession pour la Ligue du Grand Est ;
- *Championnat de France Féminin de Division 2* : une accession pour la Ligue du Grand Est, qui sera déterminée après application des critères exposés ci-avant permettant de départager des équipes à égalité de position (équipes classées premières des deux groupes de R1 F, puis suivantes le cas échéant) dans des groupes différents ;
- *Championnat National Féminin U19* : une accession pour la Ligue du Grand Est, qui sera déterminée après application des critères exposés ci-avant permettant de départager des équipes à égalité de position (équipes classées premières des quatre groupes de la phase Excellence U18 R1 F, puis suivantes le cas échéant) dans des groupes différents. Prise en compte des classements des équipes arrêtés de la phase Excellence du championnat U18 R1 Féminines, chaque équipe ayant disputé au moins la moitié de ses matchs de la phase.

Dispositions propres aux championnats seniors (R1, R2 et R3) :

Le Comité Directeur de la LGEF rappelle les dispositions réglementaires relatives aux accessions :

- Le premier de chaque groupe de R1 accède en N3 ;
- Le premier de chaque groupe de R2 accède en R1 ;
- Le premier de chaque groupe de R3 accède en R2 ;
- 34 équipes issues du championnat de District 1 accèdent en R3.

Compte tenu des règles énoncées ci-avant, des dispositions réglementaires relatives aux accessions, et de la décision du Comité Exécutif de la FFF du 11 mai 2020 autorisant la Ligue, compte tenu de la particularité de sa situation, à créer exceptionnellement un 4ème groupe pour son Championnat Régional 1 de la saison prochaine, dérogeant ainsi à l'article 3 du Règlement du Championnat National 3, étant précisé que la Ligue conservera le même nombre d'accessions du Régional 1 vers le National 3 à l'issue de la saison 2020/2021 (3 accessions), le Comité Directeur de la LGEF décide, vu l'incertitude liée au calendrier de la saison à venir et afin de garantir le bon déroulement des compétitions :

- *Composition R1 Seniors* :
 - Création d'une poule supplémentaire dans le championnat R1 seniors, pour le passage à 4 poules de 12 équipes ;
 - A l'issue de la saison 2020/2021, il sera procédé à autant de rétrogradations d'équipes que nécessaire, afin que le championnat de R1 retrouve sa structure habituelle prévue réglementairement, soit 3 poules de 14 équipes ;
 - Les modalités d'accession vers le National 3 à l'issue de la saison 2020/2021 seront définies prochainement par le Comité Directeur de la LGEF.
- *Composition R2 Seniors* :
 - Création de deux poules supplémentaires dans le championnat R2 seniors, pour le passage à 8 poules de 12 équipes ;
 - Proposition sera faite à la prochaine Assemblée Générale de Ligue pour le maintien de 8 poules de 12 équipes dans le championnat de R2. A défaut, à l'issue de la saison 2020/2021, il sera procédé à autant de rétrogradations d'équipes que nécessaire, afin que le championnat de R2 retrouve sa structure habituelle prévue réglementairement, soit 6 poules de 14 équipes.
- *Composition R3 Seniors* :
 - Maintien du même nombre de poules (en fonction des engagements) dans le championnat R3 seniors, soit 17 poules. Les éventuelles places vacantes ne seront pas remplacées par des accessions supplémentaires des Districts ;

- A l'issue de la saison 2020/2021, il sera procédé à autant de rétrogradations d'équipes que nécessaire, afin que le championnat de R3 retrouve sa structure habituelle prévue règlementairement, soit 17 poules de 12 équipes.

Accessions des championnats de progression, et Interdistricts :

Suite aux décisions prises par le Comité Exécutif de la FFF concernant les compétitions sur plusieurs phases et à l'application des accessions règlementaires, il est décidé pour :

- *Les championnats de District U13, U14, U16 et U18 du secteur Champagne-Ardenne :*
 - U13 D1 Champagne-Ardenne : les 2 meilleurs classés premiers des 4 groupes de la première phase District accèdent en U14 R1 ;
 - U14 R3 Champagne-Ardenne : les 2 meilleurs classés premiers des 4 groupes de la première phase District accèdent en U15 R2 ;
 - U16 R3 Champagne-Ardenne : les 2 meilleurs classés premiers des 4 groupes de la première phase District accèdent en U17 R2 ;
 - U18 R3 Champagne-Ardenne : les 2 meilleurs classés premiers des 4 groupes de la première phase District accèdent en U19 R2.

La détermination des équipes qui accèdent en division supérieure se fera sur la base du classement arrêté de la première phase District. Extrait PV du Comité Directeur de la LGEF du 16 mai 2020

Après application des règles exposées ci-avant, si des équipes à départager se trouvent à égalité de points ou à égalité de quotient dans une même poule, il sera fait application des règles de départage actuellement prévues dans les textes du District concerné.

Par la suite, pour le départage des équipes à égalité de position dans des poules différentes, il sera fait application des règles de départage prévues dans les textes de Ligue et exposées ci-avant.

- *Les championnats de District U15, U17 ou U18 du secteur Lorraine :*
 - U15 District Lorraine : chaque District déterminera le meilleur classé premier des groupes de sa première phase District. Les 3 meilleures équipes parmi celles désignées, accèdent en U16 R3 ;
 - U17/U18 District Lorraine : chaque District déterminera le meilleur classé premier des groupes de sa première phase District. Les 3 meilleures équipes parmi celles désignées, accèdent en U18 R3.

La détermination des équipes qui accèdent en division supérieure se fera sur la base du classement arrêté de la première phase District.

Après application des règles exposées ci-avant, pour un même District, si des équipes à départager se trouvent à égalité de points ou à égalité de quotient dans une même poule ou à égalité de position dans des poules différentes, il sera fait application des règles de départage actuellement prévues dans les textes du District concerné.

Par la suite, pour déterminer les meilleures équipes parmi celles désignées par les Districts, il sera fait application des règles de départage prévues dans les textes de Ligue et exposées ci-avant.

- *Le championnat Interdistricts U13 du secteur Lorraine :*
 - Les 2 meilleurs classés premiers des 3 groupes accèdent en U14 R1 ;
 - Le troisième classé premier ainsi que les classés deuxièmes de chacun des trois groupes, accèdent en U14 R3.

Le Comité Directeur de la LGEF précise que les présentes décisions ont été adoptées à la majorité des membres présents et sont susceptibles d'être adaptées en fonction des décisions que pourrait prendre le Comité Exécutif de la FFF ou qui s'imposeraient à la FFF ou à la LGEF.

Les classements, suite à l'application des règles édictées par le Comité Exécutif de la FFF et le Comité Directeur de la LGEF, sont établis en annexe au présent procès-verbal, sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

- Classement championnat National 3 saison 2019/2020 (Annexe 1)
- Classements championnats régionaux seniors saison 2019/2020 (Annexe 2)
- Classements championnats régionaux féminins saison 2019/2020 (Annexe 3)
- Classements championnats régionaux jeunes saison 2019/2020 (Annexe 4)

Les accessions et rétrogradations à l'issue de la saison 2019/2020, suite à l'application des décisions du Comité Exécutif de la FFF et du Comité Directeur de la LGEF, sont établies en annexe au présent procès-verbal (Annexe

5), sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

Les présentes décisions et ses annexes sont, selon l'article 10.1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, susceptibles de recours devant la Commission Fédérale des Extrait PV du Comité Directeur de la LGEF du 16 mai 2020

Règlements et Contentieux de la Fédération Française de Football (juridique@fff.fr), dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication, selon les dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Projets de fusions - groupements

Monsieur Georges Ceccaldi présente les projets de fusion qui sont actuellement connus et validés par les districts.

District d'Alsace

FC Strasbourg Koenigshoffen n°500331 et Olympique Strasbourg n°546865 pour devenir FC Strasbourg Koenigshoffen n°500331 (fusion absorption)

District des Ardennes

AV. S. d'Attigny n°517479 et Effort S. Vouzinois n°502671

District de l'Aube

FC St Mesmin n°520508, US Maizières et de Chatres n°554375 et U des Jeunes Meryciennes n°509037

(*) UCS Portugais de Romilly (Aube) n°528397 et SA Sézanne (Marne) n°500046

District de Haute-Marne

US Rouvres n°529793 et US Auberivoise n°502953 pour devenir US Rouvres n°529793 (fusion absorption)

District de la Marne

FC Tinquieux Champagne n°547762 et AS Champigny n°541156 pour devenir FC Tinquieux Champagne n°547762 (fusion absorption)

(*) UCS Portugais de Romilly (Aube) n°528397 et SA Sézanne (Marne) n°500046

District de Meurthe-et-Moselle

Olympique Valleroy Moineville Hatrizé n°560248 et FC Valleroy Moineville n°546952

District de la Moselle

FC Rohrbach Bining n°563651 et Entente Petit-Réderching Siersthal n°563714 pour devenir Espoir Sportif du Pays de Bitche (fusion création)

AS Seingbouse Betting Henriville n°552242 et ES Macheren n°525853 pour devenir ES Macheren n°525853 (fusion absorption)

District des Vosges

FC Neufchâteau Liffol n°503610 et Castinien FC n°581976 pour devenir Neufchâteau-Liffol FC n°503610 (fusion absorption)

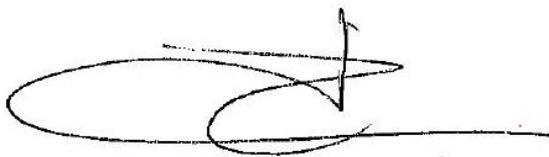
AFC du Ménéil n°582355 et AS St Rupéen n°503689 (fusion création)

En raison des délais réglementaires des réponses que nous devons apporter aux clubs vis-à-vis de leurs projets (fusions, groupements), le comité directeur donne délégation au secrétaire général, au directeur administratif et financier et au responsable juridique pour émettre un avis dès réception des dossiers validés par les Districts. Des informations concernant les sociétés capables d'organiser des assemblées générales de façon électronique seront prochainement transmises aux Districts par le directeur pour qu'ils puissent aider les clubs concernés. Un formulaire de convention type pour les groupements doit être proposé rapidement par le responsable juridique de la Ligue aux Districts chargés de faire l'instruction de ces dossiers.

Albert GEMMICH
Président



Frédéric VARAIS
Secrétaire





Classements

Saison 2019 -2020

NATIONAL 3

		PTS	JO	RATIO	RATIO GOAL AVERAGE
1	 FC METZ 2	37	18	2.05	
2	 SARRE UNION US	32	17	1.88	
3	 THAON ES	26	17	1.52	
4	 PRIX LES MEZIERES AS	27	18	1.50	
5	 TROYES ESTAC 2	25	18	1.38	
6	 RAON L'ETAPE US	22	16	1.37	
7	 BIESHEIM ASC	24	18	1.33	0,11
8	 STRASBOURG RCSA 2	24	18	1.33	-0,11
9	 AMNEVILLE CSO	23	18	1.27	
10	 ILLKIRCH FAIG	21	17	1.23	
11	 ST LOUIS NEUWEG	21	18	1.16	
12	 STRASBOURG VAUBAN ASP	18	16	1.12	
13	 METROPOLE TROYENNE	18	17	1.05	
14	 SARREGUEMINES FC	14	18	0.77	

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours



Classements

Saison 2019 -2020

REGIONAL 1

		GROUPE A	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		EPERNAY RC	35	13	2.69	2.38
2		REIMS STE ANNE EF	35	14	2.50	1.79
3		ST MESMIN FC	25	12	2.08	2.42
4		CORMONTREUIL FC	27	13	2.07	2.69
5		RETHEL SPORTIF	17	13	1.30	1.38
6		CHAPELLE RCSC	15	12	1.25	5.92
7		METROPOLE TROYENNE 2	15	12	1.25	6.17
8		SEZANNE SA	14	13	1.07	3.31
9		SEDAN ARDENNES CS 2	13	13	1.00	2.00
10		BOGNY FC	9	10	0.90	4.30
11		ECLARON US	10	11	0.90	6.18
12		AVIZE GRAUVES US	9	13	0.69	1.62
13		NOGENTAIS FC	6	10	0.60	7.60
14		ASFELD AS	6	11	0.54	2.45
GROUPE B						
		GROUPE B	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		NANCY ASNL 2	27	13	2,07	3,92
2		LUNÉVILLE FC	28	14	2,00	1,86
3		FORBACH US	21	14	1,50	2,93
4		VILLERUPT THIL ES	18	12	1,50	4,08
5		PAGNY / MOSELLE AS	20	14	1,42	4,93
6		VANDOEUVRE US	20	14	1,42	6,36
7		METZ APM	18	13	1,38	2,08
8		ST AVOLD EN	15	12	1,25	4,25
9		VAUX SUR BLAISE	16	13	1,23	2,77
10		CHAMPIGNEULLES RC	16	13	1,23	3,08
11		BAR LE DUC FC	16	14	1,14	1,93
12		BOULAY CA	16	14	1,14	1,93
13		JARVILLES JEUNES	14	14	1,00	1,86
14		THONVILLE FC	14	14	1,00	3,79

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

		GROUPE C	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		COLMAR SR	30	13	2,30	3,15
2		BISCHHEIM SOLEIL FC	28	13	2,15	2,38
3		HAGUENAU FCSR 2	23	12	1,92	2,25
4		HEGENHEIM FC	24	13	1,84	1,85
5		GEISPOLSHEIM FC	24	13	1,84	3,31
6		OBERMODERN FC	17	13	1,30	1,54
7		ERSTEIN AS	16	13	1,23	5,31
8		ILLZACH ASIM	17	14	1,21	2,00
9		HAGENTHAL WENTZWILL.	13	11	1,18	1,45
10		SARREBOURG FC	14	12	1,16	3,08
11		STRG KRONENBOURG	16	14	1,14	1,50
12		GOLBEY ES	14	14	1,00	3,00
13		SCHIRRHEIN FCE	7	13	0,53	2,92
14		REIPERTSWILLER US	5	12	0,41	3,83

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

REGIONAL 2

		GROUPE A	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		PRIX LES MEZIERES 2	35	14	2,50	3,07
2		PIENNES BASSIN FC	32	14	2,28	2,43
3		REIMS STE ANNE 2	24	12	2,00	9,08
4		ASPTT CHALONS	26	14	1,85	3,14
5		VILLERS SEMEUSE	22	13	1,69	3,31
6		CERNAY BERRU LAVANE	18	12	1,50	2,17
7		REIMS CHRISTO	19	13	1,46	4,08
8		LE CHESNE USA	13	11	1,18	2,45
9		ETAIN BUZY	13	11	1,18	2,55
10		CORMONTREUIL FC 2	15	14	1,07	2,64
11		NORD CHAMPAGNE FC	8	13	0,61	1,77
12		SEDAN TORCY	8	13	0,61	4,77
13		TOURNES RENWEZ MAZ	7	12	0,58	2,50
14		CHARLEVILLE NEUFMANI	7	14	0,50	2,93
		GROUPE B	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		CHAUMONT FC	29	13	2,23	3,46
2		MARNAVAL SC	25	12	2,08	3,08
3		SARREY MONTIGNY	22	12	1,83	4,25
4		EPERNAY RC 2	23	13	1,76	2,85
5		SORCY VOID	21	12	1,75	1,92
6		F.BARSEQUANAIS	19	11	1,72	1,64
7		BLENOD CS & O	19	12	1,58	5,58
8		ST GEOSMES	15	13	1,15	2,15
9		CHALONS FCO	16	14	1,14	3,14
10		ROSIERES OM.	11	11	1,00	2,18
11		CHAPELLE RCSC 2	10	12	0,83	2,17
12		SEZANNE RC	8	10	0,80	1,70
13		CHEVILLON STADE	7	13	0,53	3,69
14		ST JULIEN JSFC	6	12	0,50	1,08

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

		GROUPE C	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		NOUSSEVILLER US	23	11	2,09	2,09
2		AMNÉVILLE CSO 2	27	13	2,07	2,38
3		GANDRANGE ES	28	14	2,00	5,43
4		FAMECK ES	26	14	1,85	5,21
5		VAL DE L'ORNE FC	21	14	1,50	1,71
6		SARRE UNION US 2	19	13	1,46	1,23
7		VEYMERANGE CS	19	13	1,46	1,46
8		UCKANGE USAG	19	14	1,35	3,71
9		SARREGUEMINES FC 2	18	14	1,28	1,43
10		ACHEN ETTING SCHMIT	14	12	1,16	1,83
11		YUTZ FC	16	14	1,14	3,64
12		DRULINGEN SC	10	12	0,83	1,92
13		FORBACH US 2	10	14	0,71	36,43
14		SARREBOURG FC 2	7	14	0,50	1,14

		GROUPE D	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU	POINTS CONFRONTATIONS DIRECTES
1		EPINAL SA 2	25	14	1,78	2,57	
2		METZ APM 2	25	14	1,78	3,14	
3		TREMERY FC	24	14	1,71	4,00	4
4		VILLERS NANCY COS	24	14	1,71	2,57	1
5		HEILLECOURT ES	23	14	1,64	1,71	
6		MORHANGE AS	21	14	1,50	1,71	
7		NEUVES MAISONS GS	20	14	1,42	6,50	
8		ST MAX ESSEY FC	19	14	1,35	2,07	
9		AMANVILLERS RS	19	14	1,35	3,86	
10		THAON ES 2	18	14	1,28	4,36	
11		HAROUE BENNEY GS	16	13	1,23	2,23	
12		PULNOY FC	12	14	0,85	4,57	
13		MAGNY RS	11	13	0,84	5,92	
14		PLANTIERES UL	9	14	0,64	7,07	

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

		GROUPE E	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		WEYERSHEIM SS	37	14	2,64	3,21
2		STILL 1930 FC	35	14	2,50	6,07
3		OBERLAUTERBACH US	24	13	1,84	3,00
4		ES MOLLSHEIM/ERNOLSHEIM	24	14	1,71	3,57
5		COLMAR SR 2	23	14	1,64	1,36
6		STRG ELSAU PORTUGAIS	21	14	1,50	2,43
7		SCHILTIGHEIM SC 2	21	14	1,50	2,50
8		STRG OLYMPIQUE	21	14	1,50	3,14
9		RAON L'ETAPE US	14	13	1,07	3,23
10		SCHWEIGHOUSE/MODER	14	14	1,00	2,14
11		STRG MENORA AS	11	14	0,78	5,00
12		SELTZ FC	9	14	0,64	1,93
13		DRUSENHEIM FC	9	14	0,64	8,79
14		SÉLESTAT FC	8	14	0,57	3,64

		GROUPE F	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		SUNDHOFFEN AS	29	12	2,41	1,58
2		BIESHEIM ASC 2	30	13	2,30	2,38
3		MULHOUSE FC 2	28	14	2,00	1,57
4		HUNINGUE AS	28	14	2,00	2,71
5		KOETZINGUE ASL	27	14	1,92	5,57
6		AGIIR FLORIVAL	22	14	1,57	3,00
7		ST LOUIS NEUWEG 2	19	13	1,46	4,38
8		BURNHAUPT LE HT	16	11	1,45	2,09
9		BERRWILLER AS	16	12	1,33	1,00
10		ILLZACH ASIM 2	15	14	1,07	2,79
11		BARTENHEIM FC	13	14	0,92	2,36
12		KEMBS RÉUNIS FC	10	14	0,71	2,14
13		SIERENTZ FC	8	14	0,57	10,71
14		VAGNEY AS	2	11	0,18	1,27

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

REGIONAL 3

		GROUPE A	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		BLAGNY CARIGNAN	22	9	2,44	2,33
2		LE THEUX	19	9	2,11	1,44
3		RETHEL SPORTIF 2	19	10	1,90	4,30
4		BAZEILLES US	18	10	1,80	2,30
5		NORD ARDENNES	13	9	1,44	1,78
6		LIART/SIGNY FC	13	9	1,44	2,44
7		CHÂTEAU PORCIEN	11	8	1,37	2,75
8		VOUZIERES ES	11	8	1,37	3,13
9		BOURG ROCROI AS	13	10	1,30	2,00
10		DOUZY QUI VIVE	9	10	0,90	2,70
11		FUMAY CHARNOIS	6	9	0,66	1,56
12		DONCHERY ALLOBAÏS	-1	9	-0,11	9,33

		GROUPE B	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		EPERNAY FC	23	10	2,30	6,30
2		COTE DES BLANCS	22	10	2,20	3,50
3		TAISSY AS	16	9	1,77	2,56
4		WITRY LES REIMS	17	10	1,70	2,30
5		FISMES ARDRE	17	10	1,70	6,50
6		AY CS	15	10	1,50	3,90
7		FAGNIERES ES	15	10	1,50	4,80
8		VITRY FC	14	10	1,40	4,50
9		RS NEUVILLETTE JAMIN	11	10	1,10	4,20
10		COURTISOLS ESTAN	7	10	0,70	3,40
11		OIRY US	5	8	0,62	2,63
12		ARGONNE FC	3	9	0,33	6,22

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

		PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU	
GROUPE C						
1		MALGACHE FC	18	7	2,57	1,14
2		JS VAUDOISE	19	9	2,11	1,00
3		CHALINDREY CHEMINOTS	18	10	1,80	0,90
4		BAR SUR AUBE	18	10	1,80	1,60
5		METROPOLE TROYENNE FC 3	15	9	1,66	1,11
6		PRAUTHOY VAUX	14	9	1,55	1,11
7		CHAUMONT FC 2	14	9	1,55	1,22
8		ANDELOT RIMAUCOURT	10	9	1,11	5,67
9		VENDEUVRE US	6	8	0,75	1,13
10		ASOFA	5	8	0,62	1,13
11		TROYES MUNICIPAUX	5	9	0,55	1,22
12		ST GEOSMES 2	5	9	0,55	2,22

		PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU	
GROUPE D						
1		MARNAIVAL SC 2	19	8	2,37	2,25
2		ST MESMIN FC 2	14	7	2,00	2,43
3		RAMERUPT	16	8	2,00	3,25
4		NORD EST AUBOIS	14	8	1,75	7,00
5		ST DIZIER ESPERANCE	12	9	1,33	6,44
6		VAUX SUR BLAISE 2	9	7	1,28	4,14
7		MONTIER EN DER	7	7	1,00	1,57
8		ESSOR MELDA	7	7	1,00	2,43
9		L'ORNEL SL	7	7	1,00	3,86
10		ECLARON US 2	4	6	0,66	5,50
11		NOGENTAIS FC 2	3	6	0,50	2,50
12		MAIZIERES CHATRES	FG	0		

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

		PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
	GROUPE E				
1	 HETTANGE FC	28	10	2,80	2,10
2	 THIONVILLE ASP ST	27	10	2,70	3,00
3	 ALGRANGE AS	19	10	1,90	3,00
4	 VILLERUPT THIL ES 2	17	10	1,70	2,20
5	 LONGWY USB	16	10	1,60	4,40
6	 SAULNES LONGLAVILLE	14	10	1,40	20,40
7	 LONGUYON ENT.S	9	10	0,90	3,70
8	 HAYANGE FC	9	10	0,90	4,10
9	 GODBRANGE HUSSIG CS	7	10	0,70	1,70
10	 UCKANGE USAG 2	6	9	0,66	2,11
11	 ES2K	5	10	0,50	3,90
12	 FAMECK ES 2	4	9	0,44	1,44

		PTS	JO	RATIO CARTON BLEU
	GROUPE F			
1	 PONT A MOUSSON	18	10	1,50
2	 CENTRE ORNAIN	18	10	2,90
3	 NOVEANT FC	18	10	3,80
4	 BAR LE DUC FC 2	17	10	3,40
5	 VERDUN BELL.	16	10	2,40
6	 LES COTEAUX AS	14	10	2,30
7	 BRIEY US	13	10	5,30
8	 ST MIHIEL FC	13	10	7,40
9	 PIENNES BASSIN FC 2	12	10	3,00
10	 HANNONVILLE	12	10	3,70
11	 THIERVILLE US	12	10	5,40
12	 CHATEL US	5	10	3,30

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

		GROUP E	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		HOMBOURG HT SSEP	28	10	2,80	3,40
2		FAREBERSVILLER 05	20	10	2,00	1,90
3		BUTTEN USIDV	16	8	2,00	2,25
4		REDING AS	18	10	1,80	2,80
5		MERLEBACH	16	10	1,60	3,30
6		SOUCHT US	11	8	1,37	0,75
7		BLIESBRUCK AS	12	9	1,33	3,89
8		BEHREN US	9	10	0,90	4,00
9		PETITE ROSELLE ES	8	10	0,80	5,10
10		AVENIR ASI	7	9	0,77	3,44
11		BETTBORN HELLERING	7	9	0,77	5,22
12		HELLIMER AS	5	9	0,55	1,44

		GROUP F	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		METZ ESAP	25	11	2,27	2,45
2		ST JULIEN METZ	22	10	2,20	4,30
3		VALMONT	20	10	2,00	1,20
4		VOLMERANGE	16	10	1,60	4,30
5		CREUTZWALD SR	15	10	1,50	3,80
6		ST AVOLD WENHECK	15	10	1,50	4,10
7		LONGEVILLE ST AVOLD	13	10	1,30	2,40
8		BOULAY CA 2	13	10	1,30	5,10
9		ST AVOLD EN 2	9	10	0,90	2,40
10		FAULQUEMONT C ES	8	10	0,80	2,50
11		FREYMING FC	8	11	0,72	24,55
12		MACHEREN	5	10	0,50	3,10

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

		GRUPE I	PTS	JO	RATIO CARTON BLEU
1		MONTIGNY METZ AS	28	10	2,80
2		HAGONDANGE FC	24	10	11,20
3		CLOUANGE AS	17	10	1,60
4		METZ ES	17	10	2,50
5		DEVANT LES PONTS FC	16	10	4,20
6		ROSSELANGE VITRY	14	10	4,70
7		VAL DE L'ORNE FC 2	12	10	4,70
8		MARLY SC	11	10	1,60
9		MAGNY RS 2	10	10	2,50
10		ROMBAS UL	10	10	3,40
11		LE BAN ST MARTIN US	2	10	1,60
12		WOIPPY ES	1	10	7,60

		GRUPE J	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		LAXOU SAPINIÈRE	23	9	2,55	1,89
2		BLAINVILLE DAMEL. AC	21	9	2,33	1,33
3		VILLEY ST ETIENNE AS	18	9	2,00	2,11
4		DOMBASLES FC	16	10	1,60	2,00
5		LUDRES	16	10	1,60	2,40
6		LAY BOUXIÈRES AS	10	9	1,11	4,56
7		GONDREVILLE AS	11	10	1,10	2,90
8		TOUL JEUNES CITOYENS	11	10	1,10	7,10
9		NANCY HAUT DU LIÈVRE	9	10	0,90	1,80
10		JARVILLE JEUNES 2	9	10	0,90	2,10
11		VANDOEUVRE US 2	9	10	0,90	3,70
12		PAGNY/MOSELLE 2	9	10	0,90	4,50

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

		GROUPE K	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		ST DIE SR	28	10	2,80	3,20
2		BACCARAT SC	16	7	2,28	2,71
3		EPINAL SA 3	19	10	1,90	2,00
4		LUNÉVILLE FC 2	18	10	1,80	3,10
5		AVIERE DARNIE ENT.S	17	10	1,70	2,90
6		GIRANCOURT	14	9	1,55	4,00
7		REMIR/ST ETIEN FC	13	9	1,44	2,00
8		STE MARGUERITE	14	10	1,40	2,60
9		BULG/CONTREX/VIT	7	8	0,87	2,00
10		GERARDMER AS	6	10	0,60	9,50
11		VAGNEY AS 2	2	9	0,22	1,00
12		NOMEXY VINCEY	1	8	0,12	3,50

		GROUPE L	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		STEINSELTZ FC	20	9	2,22	3,11
2		REIPERTSWILLER 2	22	10	2,20	1,40
3		OHLUNGEN AS	21	10	2,10	3,90
4		OBERMODERN FC 2	13	9	1,44	2,56
5		GUNDERSHOFFEN ASP	14	10	1,40	4,10
6		SCHIRRHEIN FCE 2	14	10	1,40	7,00
7		HUNSPACH AS	12	10	1,20	1,90
8		HOCHFELDEN AS	9	9	1,00	3,56
9		BETSCHDORF AS	10	10	1,00	4,90
10		SAVERNE FC	9	10	0,90	4,80
11		STRG ROBERTSAU ASL	8	10	0,80	4,30
12		SOULTZ/KUTZEN	6	9	0,66	2,78

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

		GRUPE M	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		ITTENHEIM US	19	10	1,90	1,90
2		ECKBOLSHEIM FC	19	10	1,90	3,10
3		OBERSCHAEFFOLSHEIM US	17	9	1,88	3,22
4		MUNDOLSHEIM AS	17	10	1,70	3,10
5		DAHLENHEIM FC	15	9	1,66	3,44
6		HERRLSHEIM FC	14	9	1,55	2,44
7		BISCHWILLER TURCS US	14	10	1,40	3,20
8		STRG NEUDORF AS	13	10	1,30	1,90
9		STRG PIERROTS VAUBAN 2	11	10	1,10	5,80
10		HOERDT AS	8	10	0,80	3,00
11		STRG FCSK 06	6	9	0,66	14,89
12		SOUFFELWEYERSHEIM	6	10	0,60	3,80

		GRUPE N	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		ROSSFELD FC	21	10	2,10	2,60
2		OBERNAI FCSR	20	10	2,00	1,80
3		FEGERSHEIM CS	18	10	1,80	2,20
4		BISCHOFFSHEIM	16	10	1,60	3,40
5		NORDHOUSE US	14	9	1,55	2,78
6		MOLSHEIM/ERNOLSHEIM ES	15	10	1,50	3,00
7		GEISPOLSHEIM FC 2	13	10	1,30	2,60
8		BALDENHEIM US	10	9	1,11	53,78
9		DUTTLENHEIM ALFC	10	10	1,00	3,70
10		MUTZIG AS	7	10	0,70	2,80
11		STRASBOURG AS	7	10	0,70	3,70
12		ESCHAU	6	10	0,60	3,60

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

		GROUPE O	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		RIBEAUVILLE AS	19	8	2,37	2,75
2		RACING HW 96	15	7	2,14	5,43
3		STE CROIX EN PLAINE	13	7	1,85	2,14
4		ILLHAEUSERN FC	15	9	1,66	2,22
5		WINTZFELDEN OSENB	13	8	1,62	3,38
6		GUEMAR AS	12	8	1,50	2,88
7		OSTHEIM-HOUSSEN	7	5	1,40	2,80
8		MUNSTER AS	10	9	1,11	3,78
9		MEYENHEIM FC	7	8	0,87	3,25
10		KAYSERSBERG SR	5	8	0,62	4,75
11		BENNIWIHR FC	5	9	0,55	2,33
12		INGERSHEIM FC	FG	0		

		GROUPE P	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		WITTENHEIM US	26	10	2,60	1,90
2		OTTMARSHEIM SC	26	10	2,60	2,30
3		FESSENHEIM FC	18	9	2,00	1,22
4		CERNAY FC	15	9	1,66	1,33
5		RAEDERSHEIM AS	15	9	1,66	1,67
6		REAL ASPTT MULHOUSE	13	9	1,44	6,33
7		VALLÉE/THUR	14	10	1,40	5,50
8		RIEDISHEIM FC	12	9	1,33	3,44
9		HIRTZFELDEN FC	10	9	1,11	2,22
10		VIEUX THANN ASB	3	9	0,33	6,22
11		BERRWILLER AS 2	3	10	0,30	6,10
12		MULHOUSE BOURTZWILLER	1	9	0,11	3,44

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

		GROUPE Q	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		BLOTZHEIM AS	23	9	2,55	3,89
2		BRUNSTATT	17	9	1,88	2,11
3		ALTKIRCH AS	13	8	1,62	2,75
4		MULHOUSE MOULODIA	16	10	1,60	4,10
5		KOETZINGUE ASL 2	12	8	1,50	2,00
6		HABSHEIM FC	14	10	1,40	1,80
7		ZILLISHEIM SS	13	10	1,30	1,50
8		PFASTATT FC	11	9	1,22	4,00
9		UFFHEIM FC	10	9	1,11	3,44
10		HIRTZBACH FC	10	10	1,00	3,30
11		HIRSINGUE US	8	9	0,88	3,00
12		MULHOUSE ASRS	2	9	0,22	5,11

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours



Classements
Saison 2019 -2020

Championnats Feminins

REGIONAL 1

		GROUPE A	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		STRASBOURG RCSA	27	9	3,00	0,89
2		VENDENHEIM FC 2	24	10	2,40	0,40
3		STRG MUSAU AS	19	9	2,11	0,22
4		EPINAL SA	14	10	1,40	2,10
5		MULHOUSE AZZURI	7	7	1,00	1,00
6		PFASTATT FC	8	9	0,89	1,33
7		OBERHERGHEIM FC	5	7	0,71	1,43
8		ST DIE SR	6	9	0,67	7,44
9		STRG FCSK 06	1	8	0,13	10,88
10		STRG VAUBAN	FG	0		

		GROUPE B	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		TROYES AC	31	11	2,82	0,27
2		METZ ESAP	27	10	2,70	0,20
3		HEILLECOURT ES	19	9	2,11	1,11
4		ST MEMMIE O.	15	11	1,36	1,00
5		WOIPPY FÉMININES	15	11	1,36	1,09
6		CHARLEVILLE NEUFMANI	13	10	1,30	1,50
7		CHAMPIGNEULLES RC	7	10	0,70	0,60
8		VILLERS SEMEUSE CA	7	9	0,78	0,89
9		AMNÉVILLE CSO	6	10	0,60	0,70
10		SEICHAMPS FC	3	9	0,33	0,56

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

REGIONAL 2

		GROUPE A	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		STRASBOURG RCSA 2	27	9	3,00	0,44
2		COLMAR SR	24	9	2,67	0,00
3		SAESSOLSHEIM	20	10	2,00	0,10
4		MONSWILLER/EMME	14	9	1,56	0,11
5		MERTZEN AS	12	7	1,71	0,57
6		WOLXHEIM CS	10	8	1,25	0,63
7		UHRWILLER/EUWM	9	9	1,00	0,00
8		BENNWIHR/EFBK	6	9	0,67	0,44
9		BRUNSTATT	2	7	0,29	0,43
10		STRG KRONENBOURG	0	9	0,00	0,33

		GROUPE B	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		TINQUEUX CHAMP FC	21	7	3,00	0,29
2		MONTIGNY METZ AS	22	8	2,75	0,63
3		MARLY SC	14	6	2,33	0,17
4		CENTRE ORNAIN	15	9	1,67	0,33
5		CORMONTREUIL FC	9	8	1,13	0,00
6		REIMS STE ANNE	8	9	0,89	0,67
7		THONVILLE ASP	7	8	0,88	0,88
8		AVIZE GRAUVES	1	7	0,14	0,14
9		LANGRES NEUILLY	-1	6	-0,17	0,17
10		AUDUN LE TICHE JS	FG	0		

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

		GROUPE C	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU	RATIO GOAL AVERAGE
1		ELOYES FC	22	10	2,20	0,10	1,70
2		SARREBOURG FC	22	10	2,20	0,10	1,60
3		TERVILLE SC	22	10	2,20	0,10	1,20
4		SARRE-UNION	21	10	2,10	0,10	
5		GROSTENQUIN AS	11	9	1,22	0,11	
6		RAON L'ETAPE US	10	9	1,11	0,11	
7		SARREGUEMINES FC	10	9	1,11	0,44	
8		CS GODBRANGE	7	9	0,78	0,44	
9		GUERTING AS	1	6	0,17	0,50	
10		CATTENOM US	0	8	0,00	0,13	

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

U18F Excellence

		PTS	JO	RATIO
	GROUPE A			
1	 STADE DE REIMS	15	5	3,00
2	 TROYES AC	4	4	1,00
3	 EPERNAY RC	3	4	0,75
4	 CHAMPIGNEULLES RC	3	5	0,60

		PTS	JO	RATIO
	GROUPE B			
1	 AMNÉVILLE CSO	6	3	2,00
2	 MONTIGNY METZ AS	4	3	1,33
3	 VEYMERANGE/EGH	4	3	1,33
4	 WOIPPY FÉMININES	2	3	0,67

		PTS	JO	RATIO
	GROUPE C			
1	 STRASBOURG RCSA	10	4	2,50
2	 ILLZACH ASIM	6	3	2,00
3	 THAON ES	2	3	0,67
4	 ST LOUIS NEUWEG	1	4	0,25

		PTS	JO	RATIO
	GROUPE D			
1	 VENDENHEIM FC	9	3	3,00
2	 MOLSHEIM/ERNOLSHEIM	9	4	2,25
3	 BLODELSHEIM AS	3	3	1,00
4	 COLMAR SR	0	4	0,00

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours



Classements
Saison 2019 -2020

Championnats Jeunes

U18 Régional 1

		GROUPE A	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		HAGUENAU FCSR	26	11	2,36	2,36
2		MULHOUSE FC	27	12	2,25	2,17
3		METZ FC	29	13	2,23	1,31
4		STRASBOURG RCSA	25	12	2,08	1,33
5		AMNÉVILLE CSO	20	12	1,67	3,08
6		OBERNAI FCSR	18	12	1,50	2,50
7		SCHILTIGHEIM SC	15	10	1,50	3,80
8		ILLZACH ASIM	15	11	1,36	5,55
9		COLMAR SR	14	11	1,27	1,82
10		SARREGUEMINES FC	9	13	0,69	2,00
11		EPINAL SA	7	11	0,64	5,64
12		KOCHERSBERG	6	12	0,50	1,83
13		GEISPOLSCHEIM FC	4	12	0,33	3,50

		GROUPE B	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		NANCY ASNL	34	12	2,83	1,25
2		STADE DE REIMS	31	11	2,82	1,27
3		VANDŒUVRE US	30	12	2,50	2,58
4		PAGNY/MOSELLE	22	11	2,00	2,18
5		TROYES AC	22	12	1,83	1,17
6		VILLERS NANCYS COS	15	11	1,36	2,64
7		EPERNAY RCC	13	12	1,08	2,83
8		JARVILLE JEUNES	10	12	0,83	3,42
9		SEDAN ARDENNES	6	11	0,55	1,45
10		VILLERS SEMEUSE	6	12	0,50	2,83
11		THONVILLE FC	4	10	0,40	1,40
12		CHAPELLE RCSC	3	8	0,38	1,00

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

U19 Régional 2

		GROUPE A	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		CHAUMONT FC	25	10	2,50	2,30
2		METROPOLE TROYENNE	16	8	2,00	3,00
3		REIMS STE ANNE	17	9	1,89	2,56
4		PRIX LES MEZIERES	16	9	1,78	1,89
5		ST MARTIN LA VEUVE	15	9	1,67	8,00
6		FAGNIERES ES	13	8	1,63	1,75
7		CORMONTREUIL FC	11	10	1,10	6,10
8		RETHEL SPORTIF	11	11	1,00	2,55
9		TOURNES RENWEZ MAZ	8	9	0,89	2,22
10		WITRY LES REIMS	6	9	0,67	2,33
11		COTE DES BLANCS	6	10	0,60	1,00
12		MARNAVAL SC	FG	0		

		GROUPE B	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		HEILLECOURT ES	25	10	2,50	1,50
2		THAON ES	24	11	2,18	2,64
3		TREMERY FC	21	11	1,91	3,64
4		SARREBOURG FC	19	11	1,73	3,91
5		AMNÉVILLE CSO	14	11	1,27	3,27
6		FORBACH US	12	10	1,20	2,20
7		USBL/ECO	13	11	1,18	10,18
8		VANDOEUVRE US	12	11	1,09	1,55
9		FAMECK ES	10	10	1,00	4,20
10		MAGNY RS	10	11	0,91	2,45
11		PLANTIERES UL	5	11	0,45	2,73
12		VAL DE L'ORNE FC	FG	0		

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

		GROUPE C	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		EJPS/BARTENHEIM	21	9	2,33	2,78
2		OBERLAUTERBACH/EEVAN	16	7	2,29	0,43
3		RICHWILLER/ERPW	15	7	2,14	2,57
4		HAGUENAU FCSR	17	9	1,89	2,00
5		MOLSHEIM/ERNOLS	15	9	1,67	3,78
6		STRG ROBERTSAU ASL	12	8	1,50	3,88
7		MULHOUSE FC	10	9	1,11	4,22
8		EJCS ALTKIRCH	9	9	1,00	2,89
9		BIESHEIM ASC	6	8	0,75	0,63
10		SCHILTIGHEIM SC	3	9	0,33	0,67
11		STRG PIERROTS VAUBAN	FG	0		

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

U18 Régional 3

		GROUPE A	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		SELTZ	18	9	2,00	0,89
2		WINTZFELDEN OSENBACH	16	8	2,00	1,63
3		AGIR FLORIVAL	16	8	2,00	2,00
4		ST LOUIS NEUWEG	18	10	1,80	1,30
5		DRULINGEN/ESPOIR	16	9	1,78	1,22
6		BERRWILLER	16	9	1,78	2,56
7		STE CROIX EN PLAINE	11	7	1,57	1,00
8		ERSTEIN AS	5	9	0,56	0,89
9		STG ELSAU PORTUGAIS	5	10	0,50	7,20
10		STRG KRONENBOURG	2	9	0,22	2,89
11		SAVERNE FC	FG	0		

		GROUPE B	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		BAR LE DUC FC	28	11	2,55	1,64
2		BOULAY CA	23	11	2,09	1,36
3		NEUVES MAISONS GS	26	13	2,00	0,69
4		WOIPPY ENT.S	25	13	1,92	3,62
5		ALLIANCE 2008	15	9	1,67	0,22
6		LONGWY USB	18	12	1,50	1,83
7		ANZELING AS	19	13	1,46	0,46
8		DOMBASLE FC	17	12	1,42	1,33
9		SARREBOURG FC	18	13	1,38	0,77
10		NANCY HT DU LIÈVRE	15	13	1,15	0,92
11		MIRECOURT/HYMONT	13	12	1,08	1,00
12		UCKANGE USAG	10	12	0,83	1,67
13		ETAIN BUZY	9	11	0,82	0,18
14		TREMERY FC	3	13	0,23	0,77

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

U16 Régional 1

		GROUPE A	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		EPINAL SA	34	12	2,83	1,08
2		NANCY ASNL	29	12	2,42	1,83
3		MULHOUSE FC	25	12	2,08	1,25
4		SCHILITGHEIM SC	24	12	2,00	0,58
5		HAGUENAU FCSR	19	12	1,58	1,50
6		KINGERSHEIM FC	14	12	1,17	6,58
7		VANDOEUVRE US	12	11	1,09	4,18
8		COLMAR SR	11	12	0,92	1,33
9		STRG KRONENBOURG	11	12	0,92	2,33
10		WITTENHEIM US	8	12	0,67	1,42
11		OBERNAI FCSR	7	11	0,64	2,45
12		BERRWILLER AS	6	12	0,50	1,00
		GROUPE B	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		AMNÉVILLE CS	36	12	3,00	2,92
2		STADE DE REIMS	31	12	2,58	0,58
3		METZ FC	31	12	2,58	0,92
4		SEDAN ARDENNES	18	12	1,50	2,25
5		EPERNAY RCC	17	12	1,42	1,25
6		METZ APM	15	12	1,25	2,42
7		THONVILLE FC	13	11	1,18	2,91
8		MAGNY RS	14	12	1,17	0,92
9		REIMS STE ANNE	12	12	1,00	1,25
10		PAGNY / MOSELLE	8	12	0,67	3,25
11		CHAPELLE RCSC	6	11	0,55	3,09
12		CHAUMONT FC	4	12	0,33	5,08

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

U17 Régional 2

GROUPE A		PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1	 REIMS STE ANNE	31	11	2,82	1,64
2	 CHAPELLE RCSC	26	11	2,36	2,27
3	 CHAUMONT FC	26	12	2,17	1,42
4	 TROYES MUNICIPALS	20	11	1,82	1,64
5	 MARNAVAL SC	19	11	1,73	2,09
6	 PRIX LES MEZIERES	16	10	1,60	1,20
7	 EPERNAY RCC	18	12	1,50	3,25
8	 ASPTT CHALONS	10	12	0,83	1,00
9	 METROPOLE TROYENNE FC	8	10	0,80	1,50
10	 NOGENTAIS FC	7	11	0,64	2,82
11	 RETHEL SPORTIF	5	12	0,42	2,83
12	 VITRY FC	4	11	0,36	2,18
GROUPE B		PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1	 THIONVILLE FC	33	12	2,75	2,58
2	 MAGNY RS	28	12	2,33	0,67
3	 ST AVOLD EN	24	11	2,18	3,09
4	 EPINAL SA	25	12	2,08	1,42
5	 FORBACH US	18	11	1,64	4,36
6	 VILLEY ST ETIENNE AS	16	10	1,60	8,00
7	 JARVILLE JEUNES	11	10	1,10	0,20
8	 AMNÉVILLE CS	13	12	1,08	3,08
9	 VILLERS NANCY COS	9	12	0,75	1,42
10	 ROMBAS UL	8	11	0,73	3,64
11	 SARREGUEMINES FC	7	12	0,58	1,17
12	 PLANTIERES UL	6	11	0,55	1,73

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

		GROUPE C	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		MOLSHEIM/ERNOLSHEIM	29	12	2,42	1,25
2		OBERNAI FCSR	25	12	2,08	1,50
3		COLMAR SR	22	11	2,00	2,09
4		EJPS/SIERENTZ	21	12	1,75	1,58
5		STRG KRONENBOURG	19	11	1,73	4,18
6		SCHILTIGHEIM SC	18	11	1,64	2,64
7		ILLZACH ASIM	17	11	1,55	4,27
8		KOMETRIB ETTENDORF	16	11	1,45	1,73
9		ILLKIRCH FAIG	11	12	0,92	3,25
10		GEISPOLSHEIM	8	10	0,80	1,40
11		STRG ROBERTSAU ASL	6	12	0,50	1,67
12		KOCHERSBERG/TRUCH	5	11	0,45	0,82

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

U16 Régional 3

		GROUPE A	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		KOMETRIB/KINDWILLER	25	11	2,27	0,36
2		SELESTAT FC	27	12	2,25	0,92
3		HUNINGUE AS	23	11	2,09	1,18
4		STRASBOURG AS	25	12	2,08	2,42
5		BURNHAUPT LE HAUT	21	11	1,91	1,00
6		GEISPOLSHHEIM FC	22	12	1,83	2,33
7		STRG ROBERTSAU ASL	19	11	1,73	0,91
8		EJPS/KOETZINGUE	11	9	1,22	1,78
9		ERSTEIN AS	13	12	1,08	1,50
10		MERTZWILLER/EVOSGES	6	12	0,50	1,75
11		KOCHERSBERG/TRUCH	4	12	0,33	3,17
12		LINGOLSHEIM	2	11	0,18	1,45

		GROUPE B	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		CREUTZWALD SR	28	12	2,33	1,00
2		LEXY US	25	11	2,27	0,18
3		ALLIANCE 2008	22	11	2,00	1,18
4		REDING AS	20	11	1,82	0,73
5		NANCY MJC PICHON	18	12	1,50	0,42
6		PULNOY FC	17	12	1,42	0,67
7		VERDUN BELLEVILLE SA	17	12	1,42	1,08
8		CLOUANGE AS	15	12	1,25	1,75
9		SARREBOURG FC	13	12	1,08	1,33
10		MARLY SC	13	13	1,00	0,92
11		THAON ES	11	12	0,92	0,25
12		MAIZIERES ES	8	11	0,73	4,18
13		VANDOEUVRE US 2	4	11	0,36	0,64

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

U15 Grand Est Orange

		PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU	
1		TROYES AC	32	13	2,46	0,31
2		MULHOUSE FC	32	13	2,46	1,85
3		STRASBOURG RCSA	31	14	2,21	0,57
4		EPERNAY RC	20	13	1,54	2,00
5		METZ FC	19	13	1,46	0,54
6		STADE DE REIMS	19	13	1,46	0,92
7		NANCY ASNL	19	14	1,36	0,50
8		REIMS STE ANNE	15	13	1,15	2,23
9		MAGNY RS	16	14	1,14	1,57
10		HAGUENAU FCSR	14	13	1,08	2,92
11		SCHILTIGHEIM SC	13	13	1,00	0,92
12		METZ APM	13	13	1,00	1,77
13		AMNÉVILLE CSO	12	13	0,92	3,23
14		STRG PIERROTS VAUBAN	11	14	0,79	1,29

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

U14 Régional 1

		GROUPE A	PTS	JO	RATIO	RATION CARTON BLEU
1		STRASBOURG RCSA	34	12	2,83	0,42
2		ILLZACH ASIM	27	12	2,25	2,67
3		SCHILTIGHEIM SC	20	11	1,82	1,73
4		MULHOUSE FC	18	10	1,80	1,20
5		SARREGUEMINES FC	19	12	1,58	0,75
6		COLMAR SR	17	11	1,55	1,73
7		SM BRUYEROIS	15	11	1,36	0,64
8		METZ FC	15	12	1,25	0,25
9		HAGUENAU FCSR	12	12	1,00	0,75
10		ES MOLSCHEIM/ERNOL	10	11	0,91	1,73
11		AGIR FLORIVAL	9	11	0,82	1,18
12		ERSTEIN	0	11	0,00	2,09

		GROUPE B	PTS	JO	RATIO	RATION CARTON BLEU
1		SEDAN ARDENNES	30	12	2,50	0,58
2		JARVILLE JEUNES	26	11	2,36	1,00
3		AMNÉVILLE CS	23	11	2,09	0,55
4		NANCY ASNL	25	12	2,08	0,08
5		ST AVOLD EN	19	11	1,73	0,55
6		METROP. TROYENNE FC	16	10	1,60	0,10
7		EPERNAY RC	16	11	1,45	0,18
8		STADE DE REIMS	15	12	1,25	0,42
9		THIONVILLE FC	14	12	1,17	0,42
10		YUTZ FC	9	11	0,82	0,09
11		CHAUMONT FC	6	11	0,55	0,45
12		ASPTT CHAUMONT	0	12	0,00	0,08

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

U15 Régional 2

		GROUPE A	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		ASPTT CHALONS	21	8	2,63	1,00
2		MARNAVAL SC	21	10	2,10	0,90
3		SEDAN ARDENNES	20	10	2,00	1,00
4		NOGENTAIS FC	14	7	2,00	4,00
5		CHAPELLE RCSC	11	7	1,57	3,57
6		SUD 52 GPT	11	9	1,22	1,11
7		CHAUMONT FC	13	11	1,18	0,82
8		RETHEL SPORTIF	9	9	1,00	0,00
9		METROPOLE TROYENNE FC	5	7	0,71	0,71
10		TROYES MUNICIPALS	5	9	0,56	0,89
11		TAISSY AS	3	7	0,43	0,29
12		NORD EST AUBOIS	FG	0		

		GROUPE B	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU	RATION GOAL AVERAGE
1		JARVILLE JEUNES	31	11	2,82	0,00	
2		ST AVOLD EN	31	12	2,58	0,42	
3		VILLERS NANCY COS	25	11	2,27	0,36	
4		SARREGUEMINES FC	20	11	1,82	0,36	
5		AMNÉVILLE CSO	16	11	1,45	0,82	
6		YUTZ FC	14	12	1,17	0,50	0
7		PAGNY/MOSELLE AS	14	12	1,17	0,50	-0,66
8		THIONVILLE FC	13	12	1,08	1,50	
9		TREMERY FC	10	11	0,91	0,45	
10		BAR LE DUC FC	9	12	0,75	0,58	
11		VEYMERANGE CS	7	12	0,58	0,25	
12		FORBACH US	6	11	0,55	1,00	

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

		GROUPE C	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		MOLSHEIM/ERNOLSHEIM ES	30	10	3,00	0,60
2		AGIR FLORIVAL	21	11	1,91	1,36
3		ILLZACH ASIM	19	10	1,90	0,70
4		HAGUENAU FCSR	21	12	1,75	1,42
5		BERRWILLER AS	17	10	1,70	1,20
6		MULHOUSE FC	17	10	1,70	1,50
7		GEISPOLSCHEIM FC 01	16	12	1,33	0,75
8		OBERNAI FCSR	14	11	1,27	2,36
9		COLMAR SR	11	12	0,92	0,50
10		SCHILTIGHEIM SC	10	12	0,83	0,17
11		ERSTEIN AS	7	11	0,64	2,27
12		STRASBOURG AS	0	11	0,00	6,00

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

U14 Régional 3

		GROUPE A	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		EJPS/UFFHEIM	16	8	2,00	1,25
2		STRG PIERROTS VAUBAN	16	9	1,78	2,22
3		KOMETRIB/OBERMODERN	14	8	1,75	0,50
4		BISCHOFFSHEIM/EKILBS	14	8	1,75	1,38
5		NIFFER/EJPRH	13	8	1,63	0,38
6		ILLKIRCH FAIG	11	9	1,22	0,33
7		BERRWILLER AS	9	8	1,13	0,63
8		STRASBOURG AS	7	8	0,88	4,25
9		OBERNAI FCSR	3	8	0,38	1,00
10		ST LOUIS NEUWEG	FG	0		
11		KOCHERSBERG/TRUCH	FG	0		

		GROUPE B	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1		NANCY MJC PICHON	25	11	2,27	0,09
2		BAR LE DUC FC	21	11	1,91	0,00
3		EPINAL SA	21	11	1,91	5,91
4		VEYMERANGE CS	19	11	1,73	0,64
5		METZ CO	20	12	1,67	1,50
6		GPT JEUNES PAYS HAUT	19	12	1,58	0,58
7		METZ APM	15	10	1,50	0,00
8		METZ ESAP	18	12	1,50	0,75
9		MAGNY RS	12	12	1,00	0,33
10		VERDUN BELLEVILLE SA	8	11	0,73	0,18
11		REDING AS	7	12	0,58	0,08
12		VILLERS NANCY COS	4	11	0,36	0,55

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours



Accessions – rétrogradations

Saison 2019/2020

Les accessions et rétrogradations réglementaires suivantes sont établies en application des décisions prises par le Comité Exécutif de la FFF et le Comité Directeur de la LGEF, sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

Il est rappelé qu'une équipe classée à la dernière place de son groupe est rétrogradée sans possibilité de repêchage, que les équipes nécessaires à la création des poules supplémentaires ne peuvent être que des accédants supplémentaires et qu'aucun titre de champion ne sera attribué pour cette saison 2019/2020.

Championnats Seniors

- **Championnat de National 3**

Aucune descente du championnat de National 2, l'équipe classée 12^{ème} du championnat de National 3 est repêchée.

- a) Accède en National 2 (*le classé premier*) :
FC METZ 2
- b) Descendent en Régional 1 (*les classés aux deux dernières places*) :
FC METROPOLE TROYENNE (13^{ème}) – SARREGUEMINES FC (14^{ème})

- **Championnat de Régional 1**

- a) Accèdent en National 3 (*les classés premiers de chaque poule*) :
RC EPERNAY – NANCY ASNL 2 – COLMAR SR
- b) Descendent en Régional 2 (*les classés derniers de chaque poule*) :
ASFELD – THIONVILLE FC – REIPERTSWILLER US
+ FC METROPOLE TROYENNE 2 (*suite à rétrogradation de l'équipe 1 en championnat de Régional 1*)

- **Championnat de Régional 2**

- a) Accèdent en Régional 1 (*les classés premiers de chaque poule*) :
PRIX LES MEZIERES 2 – CHAUMONT FC – NOUSSEVILLER US – EPINAL SA 2 – WEYERSHEIM SS – SUNDHOFFEN AS
- b) 5 Accessions supplémentaires (*les 5 meilleurs classés seconds**) :
PIENNES BASSIN FC – MARNAVAL SC – AMNEVILLE CSO 2 – STILL 1930 FC – BIESHEIM ASC 2
* METZ APM 2 ne pouvant accéder
- c) Descendent en Régional 3 (*les classés derniers de chaque poule*) :
CHARLEVILLE NEUFMANI – ST JULIEN JSFC – SARREBOURG FC 2 – PLANTIERES UL – SELESTAT FC – VAGNEY AS

- **Championnat de Régional 3**

a) Accèdent en Régional 2 (*les classés premiers de chaque poule*) :

BLAGNY CARIGNAN – EPERNAY FC – MALGACHE FC – MARNAVAL SC 2 – HETTANGE FC – PONT A MOUSSON – HOMBORG HAUT SSEP – METZ ESAP – MONTIGNY METZ – LAXOU SAPINIÈRE – ST DIE SR – STEINSELTZ FC – ITTENHEIM US – ROSSFELD FC – RIBEAUVILLE AS – WITTENHEIM US – BLOTZHEIM AS

b) 8 Accessions supplémentaires (*les 8 meilleurs classés seconds*) :

LE THEUX – THIONVILLE ASP ST – OTTMARSHEIM SC – ST MESMIN 2 – COTE DES BLANCS – JS VAUDOISE – OBERNAI FCSR – BLAINVILLE DAMEL.AC

Départage des classés seconds aux quotients* :

	Clubs	Quotient c 5 meilleures autres équipes	Carton bleu
1	LE THEUX	2.25	1.44
2	THIONVILLE ASP ST	2.25	3.00
3	OTTMARSHEIM	2	2.30
4	ST MESMIN 2	2	2.43
5	COTE DES BLANCS	2	3.50
6	JS VAUDOISE	1.8	1.00
7	OBERNAI	1.75	1.80
8	BLAINVILLE	1.5	1.33
9	ST JULIEN METZ	1.5	4.30
10	RACING HW 96	1.5	5.43
11	HAGONDANGE	1.5	11.20
12	FAREBERSVILLER	1.4	1.90
13	ECKBOLSHEIM	1.4	3,10
14	BACCARAT	1.33	2.71
15	CENTRE ORNAIN	1.2	2.90
16	BRUNSTATT	1	2.11

* REIPERTSWILLER US 2 ne pouvant accéder

c) Descendent en District (*les classés derniers de chaque poule*) :

DONCHERY ALLOBAIS – ARGONNE FC – ST GEOSMES 2 – MAIZIERES CHATRES (FG) – FAMECK ES 2 – CHATEL AS – HELLIMER AS – MACHEREN ES – WOIPPY ES – PAGNY S/ MOSELLE 2 – NOMEXY VINCEY – SOULTZ/KUTZE - SOUFFELWEYERSHEIM FC – ESCHAU FC – INGERSHEIM FC (FG) – MULHOUSE BOURTZWILLER – MULHOUSE ASRS + VAGNEY AS 2 (*suite à rétrogradation de l'équipe 1 en championnat de Régional 3*)

Championnats Féminins

Suite à la publication par la FFF des promus et des relégués des championnats nationaux pour la saison 2019/2020, NANCY ASNL et METZ FC descendent du Challenge National U19 Féminin Excellence dans le championnat U18 Féminines R1.

- **Championnat de Régional 1 F**

Départage des classés premiers aux quotients :

1. STRASBOURG RCSA : 3,00
2. TROYES ESTAC : 2,66

a) Accède en D2 Féminines : STRASBOURG RCSA

b) Descendent en Régional 2 F (*les classés derniers de chaque poule*) :

STRG PIERROTS VAUBAN (FG) – SEICHAMPS FC

- **Championnat de Régional 2 F**

- a) Accèdent en Régional 1 F (*les classés premiers de chaque poule*) :
STRASBOURG RCSA 2 – TINQUEUX CHAMPAGNE – ELOYES FC
- b) Descendent en District (*les classés derniers de chaque poule*) :
STRG KRONENBOURG – AUDUN LE TICHE JS (FG) – CATTENOM US

- **Championnat U18 Féminines R1 « Phase Excellence »**

Départage des classés premiers aux quotients :

1. STADE DE REIMS : 3,00 (évolue déjà en U19 Nat)
2. VENDENHEIM FC : 3,00 (évolue déjà en U19 Nat)
3. STRASBOURG RCSA : 2,50
4. AMNEVILLE CSO : 2,00

- a) Accède en U19 National Féminin : STRASBOURG RCSA

Championnats Jeunes

Les présentes décisions ne tiennent pas compte des décisions à venir des Districts pour déterminer les accessions des championnats de progression District U13, U14, U16 et U18 du secteur Champagne-Ardenne, District U15, U17 ou U18 du secteur Lorraine et du championnat Interdistricts U13 du secteur Lorraine.

Suite à la publication par la FFF des promus et des relégués des championnats nationaux pour la saison 2019/2020, EPINAL SA descend du championnat National U19 et SEDAN ARDENNES et METZ APM descendent du championnat National U17.

- **U18 R1**

Départage des classés premiers aux quotients :

1. NANCY ASNL : 2,60
2. HAGUENAU FCSR : 2,25

- a) Accède en U19 National : NANCY ASNL
- b) Descendent en U19 R2 (*les classés derniers de chaque poule*) :
GEISPOLSHHEIM FC – CHAPELLE RCSC
+ SEDAN ARDENNES (*suite à rétrogradation de l'équipe du championnat National U17 en championnat U18 R1*)

- **U19 R2**

- a) Descendent en U18 R3 (*les classés derniers de chaque poule secteurs Alsace et Lorraine*) :
VAL DE L'ORNE (FG) – STRG PIERROTS VAUBAN (FG)
- b) Descend en U18 District (*le classé dernier du secteur Champagne Ardenne*) :
MARNAVAL SC (FG)

- **U18 R3**

- a) Accèdent en U19 R2 (*les deux premiers classés de chaque poule*) :
SELTZ FC – WINTZFELDEN OSENBACH – BAR LE DUC FC – BOULAY CA
- b) Descendent en District (*les classés derniers de chaque poule*) :
SAVERNE FC (FG) – TREMERY FC

- **U16 R1**

Départage des classés premiers aux quotients :

1. EPINAL SA : 3,00 – ratio carton bleu : 1,08
2. AMNEVILLE CS : 3,00 – ratio carton bleu : 2,92

- a) Accède en U17 National : EPINAL SA
- b) Descendent en U17 R2 (*les classés derniers de chaque poule*) :
BERRWILLER AS – CHAUMONT FC

- **U17 R2**

- a) Accèdent en U18 R1 (*les classés premiers de chaque poule + le meilleur second**) :
REIMS STE ANNE – MAGNY RS (* THIONVILLE FC ne pouvant accéder) – MOLSHEIM/ERNOLSHEIM + CHAPELLE RCSC (* OBERNAI FCSR ne pouvant accéder)
- b) Descendent en U18 R3 (*les classés derniers de chaque poule secteurs Alsace et Lorraine*) :
PLANTIERES UL – KOCHERSBERG/TRUCH
- c) Descend en U18 District (*le classé dernier du secteur Champagne Ardenne*) :
VITRY FC
+ CHAUMONT FC (*suite à rétrogradation de l'équipe U16 R1 en championnat U17 R2*)

- **U16 R3**

- a) Accèdent en U17 R2 (*les deux premiers classés de chaque poule**) :
SELESTAT FC – HUNINGUE AS (* KOMETRIB/KINDWILLER ne pouvant accéder) – CREUTZWALD SR – LEXY US
- b) Descendent en District (*les classés derniers de chaque poule*) :
LINGOLSHEIM - VANDOEUVRE US 2
+ STRASBOURG AS (*suite à rétrogradation de l'équipe U15 R2 en championnat U16 R3*)
+ ERSTEIN AS (*suite à rétrogradation de l'équipe U15 R2 en championnat U16 R3*)

- **U15 GRAND EST ORANGE**

- a) Descend en U16 R1 (*le classé dernier*) :
STRG PIERROTS VAUBAN

- **U14 R1**

- a) Accèdent en U15 Grand Est Orange (*les classés premiers de chaque poule**) :
ILLZACH ASIM (* STRABOURG RCSA ne pouvant accéder) – SEDAN ARDENNES
- b) Descendent en U15 R2 (*les classés derniers de chaque poule*) :
ERSTEIN AS – ASPTT CHAUMONT

- **U15 R2**

- a) Accèdent en U16 R1 (*les classés premiers de chaque poule*) :
ASPTT CHALONS – JARVILLES JEUNES – MOLSHEIM/ERNOLSHEIM
- b) Descendent en U16 R3 (*les classés derniers de chaque poule secteurs Alsace et Lorraine*) :
FORBACH US – STRASBOURG AS
+ ERSTEIN AS (*suite à rétrogradation de l'équipe U14 R1 en championnat U15 R2*)
- c) Descend en U16 District (*le classé dernier du secteur Champagne Ardenne*) :
NORD EST AUBOIS (FG)

- **U14 R3**

- a) Accèdent en U15 R2 (*les deux premiers classés de chaque poule**) :
EJPS/UFFHEIM – STRG PIERROTS VAUBAN – NANCY MJC PICHON – EPINAL SA (* BAR LE DUC ne pouvant accéder)
- b) Descendent en District (*les classés derniers de chaque poule*) :
ST LOUIS NEUWEG (FG) – KOCHERSBERG/TRUCH (FG) – VILLERS NANCY COS